

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

séance du 12/04/2021

Date de la convocation:

06/04/2021

Date d'affichage:

06/04/2021

L' an 2021 et le 12 avril et à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel dans la salle des fêtes de Durrenbach, et en visioconférence sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 35

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants : MM. HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, ROS Jean-Charles, WEHRUNG Freddy.

Elus excusés - procuration : M. KLEIN Mathias donne procuration à M. Hervé TRITSCHBERGER, M. PFEIFFER-RINIE Dominique donne procuration à M. Stéphane WERNERT, M. SCHNEIDER Dominique donne procuration à M. BALL Jean-Claude.

Elus présents en visioconférence :

Titulaires :

MMES CRONMULLER Martine, FILSER Marie-Claude, WEINLING HAMEL Elisabeth, WALTER Clarisse. MM: CHARBAU Bernard, MALL Philippe, SITTER Pierrot.

Suppléants :

M. SCHAEFER Marc

Elus absents :

Titulaires : M. RUTSCH François

Suppléants absents : MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, STEPHAN Daniel

Secrétaire de séance : M. TRAUTMANN Christian

Réf : 015.2021

Vote : A l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

015.2021 : Taxe de séjour : mise en place d'un outil mutualisé de téléservice de déclaration préalable des locations de courte durée.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°110.2008 du conseil communautaire en date du 22.09.2008 : « Taxe de séjour intercommunale : extension sur le territoire fusionné et fixation des montants et modalités de perception »,

Considérant le partenariat avec la sté Nouveaux Territoires, accompagnant la communauté de communes pour la gestion de la taxe de séjour et la veille juridique,

Considérant la possibilité, dans le cadre du contrat de prestation en cours avec Nouveaux Territoires - Marseille, de déployer une solution de téléservice de déclaration préalable des locations de courte durée mutualisée à l'échelles des communes membres de l'intercommunalité, permettant d'obtenir en ligne les CERFA de déclaration de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes,

Considérant l'opportunité qu'offre cet outil de téléservice dans la qualité de gestion de la taxe de séjour intercommunale,

Vu l'avis favorable de la commission de pôle « tourisme et thermalisme, politique transfrontalière », réunie le 23.03.2021,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 4ème vice-président Mme Lysiane DUDT, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle tourisme et thermalisme, politique transfrontalière,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider le déploiement de l'outil mutualisé de téléservice de déclaration préalable des locations de courte durée « DéclaLoc' » proposé par notre prestataire « Nouveaux Territoires – Marseille »,**
- **D'autoriser le président à signer la convention de mise à disposition du service DéclaLoc' auprès des communes membres,**

- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 15/04/2021

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL

Publication ou notification du : 22/04/2021